

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à dix-sept heures trente, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO, Maire.

	17h30
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de procurations :	2
Nombre de conseillers absents :	2
Nombre de conseillers excusés :	0

Date de convocation : 24 juin 2025
17 H 30 : Le Maire ouvre la séance.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
Noms des conseillers	Présents	Absents	Pouvoir à
SABATINO Paul	X		
MONTALBAN Francis	X		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	X		
GUEVARA David	X		
GIRAUD Chantal	X		
ROSSO Viviane	X		
BARTOLI Michel	X		
DEQUIVRE Claude	X		
CASABURI Francine	X		
MAISONNEUVE Régis	X		
SOLE Jean-Pierre	X 17H55		
FERNANDEZ Danielle	X		
CADIERE Christiane	X		
CAZABAN Claude	X		
SALAS Aline		X	SABATINO Paul
MARTINEZ Véronique	X		
JUAN Annie	X		
BONNET Marie-Claude	X		
COSTE Raymonde	X		
SACOMAN Roger	X		
FIORI Frédéric	X		
LILLO Sabine		X	GIRAUD Chantal
MISSIMILLY Laurent	X		
GROBEL Pierre	X		
LAVAL Jacques	X		
GUIDI Marie-Noëlle	X		
CANGELOSI Laëtitia	X		
MAZADE Alain	X 17h55		

Monsieur le Maire : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, je déclare ouvert ce conseil municipal.

Nous allons commencer par élire le secrétaire de séance.

Madame Marie-Claude BONNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je souhaite que l'on mette en plus de l'ordre du jour un rapport supplémentaire sur une approbation de la convention tripartite de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône. Je sais qu'il y a une question orale, il n'y aura pas de souci. Si vous êtes d'accord, on ajoute un point à l'ordre du jour.

Procès-verbal de la dernière séance. Modifications, rectifications ?
S'il n'y pas d'objection je vous propose de l'adopter.

Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie

Je vais vous faire part des décisions prises sur la base des délégations qui ont été conseillées au maire par le Conseil Municipal :

Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un établissement sportif couvert recevant du public

Désignation de la SCP PLANTARD ROCHAS ROUILLIER VIRY & ROUSTAN BERIDOT Avocats associés, Commune du Rove – consultation conseil administratif.

Attribution de la prestation dans le cadre de la consultation concernant le filtrage, la surveillance et le contrôle de l'accès aux calanques, qui a démarré et qui porte ses fruits.

Rapports inscrits à l'ordre du jour :

2025/05 bis/01	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
----------------	--

Monsieur Michel JAUFFRET a transmis au Sous-Préfet d'Istres sa décision de démissionner de sa fonction de 3^{ème} adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Générale des collectivités territoriales, Monsieur le Sous-Préfet par courrier en date du 17 juin 2025 a accepté cette démission.

Suite à cette démission un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Claude CAZABAN est donc appelé à remplacer Monsieur Michel JAUFFRET au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Claude CAZABAN est installé dans ses fonctions de conseiller Municipal.

Je vous demande de l'accueillir et lui demande de venir prendre sa place. On te souhaite le meilleur Claude. Tu étais suppléant, tu deviens titulaire. Merci d'avoir accepté.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre d'adjoints est fixé en vertu de l'article L.2122-2 du C.G.C.T.

M. le Maire expose que par délibération n°2025-04bis-02 du 21/05/2025, le Conseil Municipal a décidé de maintenir à huit le nombre d'Adjoints au Maire.

A la suite de la démission de Monsieur Michel JAUFFRET de son poste de 3^{ème} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le nombre d'adjoints à huit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et d'approuver que le nouvel élu occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant, soit le 3^{ème} rang dans le tableau. Ceci pour une question d'organisation paritaire, homme femme, homme femme.

Pour ? Abstention ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie

J'ai une lettre que je vais regarder. Comme c'est la première fois que cela se passe. Il y a un collègue qui fait acte de candidature, que je ne connaissais pas.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint afin d'occuper le poste vacant au 3^{ème} rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Il convient de désigner le nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue et de procéder aux opérations d'élections.

Si quelqu'un désire postuler, qu'il lève le doigt et qu'il le dise.

La proposition que je fais, c'est que ce soit Frédéric FIORI qui intègre le poste d'Adjoint au 3^{ème} rang et donc je vais vous proposer de voter à bulletin secret.

Alors 2 assesseurs, avec 2 jeunes, Je pense que ce sont toujours les mêmes, c'est les 2 jeunes ou c'est la parité des 2 jeunes ? Alors ce sont 2 hommes, Laurent MISSIMILLY et David GUEVARA. Allez y.

Je rappelle à notre ami Régis que c'est sur la proposition du maire que les élections d'adjoints se réalisent depuis la nuit des temps. On n'est pas à la désignation comme dans une commission. C'est le maire qui décide de proposer à l'assemblée son candidat. C'est tout. Et après, il y a des blancs exprès pour les votes et il y a des blancs pour inscrire.

Comptage des enveloppes et dépouillement.

2 vides

3 MAISONNEUVE

20 FIORI

Frédéric FIORI est installé comme 3^{ème} Adjoint et je lui demande de venir.
Félicitations.

2025/05 bis/04	CREATION DE LA DISTINCTION DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE DU ROVE
-----------------------	--

Il apparaît important qu'une distinction honorifique puisse être décernée dans certains cas à certaines personnalités qui ont contribué au développement de la commune par leur investissement dans la vie publique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer la distinction de citoyen d'honneur de la commune du Rove.

Cette distinction pourra être proposée :

- A une personnalité locale dont la commune salue l'action, honore les mérites ou reconnaît les services rendus à la commune et ses habitants

Le conseil municipal pourra, par délibération, déchoir de cette distinction, toute personne qui aurait par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen d'honneur de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création de cette distinction honorifique de citoyen d'honneur de la commune du Rove, de préciser que les nominations des citoyens-nes d'honneur de la commune feront l'objet d'une présentation et d'un vote du Conseil Municipal et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

On vote pour la création de cette distinction et après on fera le vote de qui on propose.

Pour ? Abstention ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2025/05 bis/05	ELEVATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR
-----------------------	---

La Ville du Rove souhaite rendre hommage à un homme de caractère, engagé, rassembleur qui a contribué à l'accomplissement de grandes réalisations pour développer et moderniser la commune, à la création d'un village animé où les activités sont nombreuses pour toutes les tranches d'âges. Un homme engagé dans la protection de l'environnement pour préserver les espaces naturels de la commune du Rove, défenseur de la Terre, du littoral et contre les nuisances aériennes.

Maire du Rove pendant 44 ans, Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence, Chevalier de la légion d'honneur, il a siégé pendant 54 ans au conseil Municipal.

Pour toutes ses raisons, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Georges ROSSO Citoyen d'honneur de la commune du Rove.

Pour ? Abstention ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2025/05 bis/06	DENOMINATION DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 4 rue Jacques Duclos « Place Georges ROSSO - 1929-2025 - Maire du Rove de 1981 à 2025 - Elu Conseiller municipal en 1971 - Citoyen d'honneur du Rove - Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence - Chevalier de la Légion d'Honneur»
-----------------------	--

Vu l'article L2121-29 alinéa 1 du CGCT,

Vu la décision du Conseil d'Etat du 2 décembre 1991, commune de Montgeron N°84929, considérant que Conseil d'Etat a jugé que « la fixation de la dénomination des bâtiments communaux ne figure dans aucune catégorie de décisions que le maire est habilité à prendre seul », Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux publics et de procéder ainsi à la dénomination des salles communales, à l'attribution des noms des rues ou des lieux publics ou de leur modification de nom.

Considérant que l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné.

Considérant que la dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre hommage à Georges ROSSO en donnant à la place publique de l'Hôtel de Ville située 4 rue Jacques Duclos le nom de « Place Georges ROSSO- 1929-2025 - Maire du Rove de 1981 à 2025 - Elu Conseiller municipal en 1971 - Citoyen d'honneur du Rove - Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence - Chevalier de la Légion d'Honneur ».

Pour ? Abstention ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2025/05 bis/07

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS
POMPIERS DE LA COTE BLEUE EST**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des associations sollicitent la Commune pour l'attribution d'une subvention.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que ces demandes ont été examinées avec le dossier de demande de subvention exigé par nos services.

Par dépôt d'un dossier en Mairie, l'Association « Amicale des sapeurs-pompiers de la Côte Bleue Est », a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Cependant, au regard de cette demande tardive, ce dossier n'a pu être traité dans le cadre du Budget Primitif 2025 adopté par le Conseil Municipal le 07 février 2025.

Aujourd'hui, la Commune se propose de répondre favorablement à la demande de ladite association. Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association "Amicale des sapeurs-pompiers de la Côte Bleue Est" sollicitant une subvention en date du 14 mai 2025,

Vu l'examen du dossier, le Conseil Municipal est donc invité à approuver le versement par la Commune d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'Association " Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte Bleue Est " pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour ? Abstention ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2025/05 bis/08

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION LE
ROVE JUDO**

L'Association Le Rove Judo, très populaire sur la Commune du Rove compte près de 200 d'adhérents. Cette année plusieurs qualifications pour les championnats de France par équipe et en individuel, une vice-championne PACA benjamine, une vice-championne Départementale, un qualifié en finale PACA auquel s'ajoute les tournois Shiren ainsi que les participations aux grands prix PACA.

Toutes ces qualifications et participations engendrent une hausse importante des dépenses dans les finances de l'Association qui essaie de minimiser le coût pour les familles.

Pour ces raisons, cette association sollicite une aide communale supplémentaire de 1 500 € afin de mener à bien les activités sportives des athlètes pour l'année 2025.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à cette requête.

Est-ce que David, l'Adjoint aux sports veut rajouter quelque chose ?

David GUEVARA : je rajouterais que c'est effectivement une association très dynamique, avec près de 200 adhérents, énormément de bénévoles. Nous étions avec monsieur le maire à l'assemblée générale et la remise des ceintures dimanche dernier.

Cette association comme beaucoup d'autres est confrontée à une hausse des dépenses liées aux déplacements lors des compétitions, donc il y a des dépenses qui sont demandées aux familles mais il y a beaucoup de dépenses que le club assume justement pour garder un coût socialement acceptable pour les adhérents. Avec le maire nous avons discuté avec le président. Pour nous, cette subvention se justifie pleinement par rapport à leur activité et la taille de l'association.

Pour ? Abstention ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Arrivée de Jean-Pierre SOLE et Alain MAZADE à 17H 55

Paul SABATINO : on a commencé à 17H30. On a changé l'heure pour une raison très simple, c'est qu'après, il y a une assemblée générale d'une association et on avait dit que l'on irait.

De plus, il a fallu faire un peu dans la rapidité car les explications de la sous-préfecture sur la démission de Michel n'ont pas été claires. Il ne nous avait pas renvoyé ce qu'il fallait. Quand après ils ont trouvé qu'ils s'étaient embrouillés les pinceaux, il a fallu que nous rattrapions le temps perdu.

C'est pour cela que ça a été un conseil municipal rapide avec des heures un peu inhabituelles. J'aurais dû peut-être le dire avant pour excuser le fait de changer un peu de rythme.

Je vous propose de finir avec ce rapport sur table pour l'approbation de la convention tripartite de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône. Je vous propose de la lire entièrement.

2025/05bis/09

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT POUR L'AMELIORATION DE LA PREVENTION INCENDIE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Monsieur le Maire expose que le territoire des Bouches-du-Rhône exposé aux risques d'incendie de forêt touche 110 des 119 communes du département. Les scénarios futurs penchent vers une augmentation et une aggravation de l'aléa et du risque avec des incendies plus importants en puissance et en surface.

A cet égard, la loi du 10 juillet 2023 durcit la réglementation des obligations légales de débroussaillage (OLD) prévues par le code forestier. L'OLD constitue un enjeu de protection, tant pour la préservation des habitations lors d'un incendie que pour la limitation de la propagation d'un feu. La mise en œuvre de l'OLD appartient aux propriétaires, pour autant le Maire en assure, au titre de ses pouvoirs de police, le contrôle de l'exécution. En outre, il appartient à la commune, en cas de non-respect à cette obligation par les propriétaires, de mettre en œuvre une exécution d'office des travaux. C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'accompagner les propriétaires, situés en zone à risque incendie, dans leur démarche de gestion des OLD. La présente convention de partenariat a pour objet de définir les conditions de coopération entre les communes des Bouches-du-Rhône, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 13 et le Département des Bouches-du-Rhône.

Les objectifs conjointement poursuivis dans le cadre de ce partenariat sont :

- Donner une visibilité grand public à la protection incendie portée par le Département et s'affirmer comme un animateur efficace du territoire en réponse aux nécessaires adaptations dues au changement climatique
- Accélérer la réalisation des OLD par les particuliers sur tout le territoire des Bouches-du-Rhône
- Faciliter l'exercice de leurs compétences OLD par les Maires avec la mise en place par le Département d'une boîte à outils numérique de différents documents ou liens vers des sites ressources
- Proposer une aide financière aux propriétaires engagés dans la prévention incendie pour l'acquisition d'une motopompe ;
- Valoriser le SDIS 13 auprès de la population.

Ainsi, la commune devra mettre en place un plan d'action renforcé pour l'information et l'incitation aux OLD sur son territoire. Elle donnera aux habitants qui en feront la demande une attestation d'éligibilité à l'aide du Département pour l'achat d'une motopompe. Elle accélérera la réalisation des OLD sur les voies communales. Le SDIS 13 devra accueillir en formation les personnels communaux en charge des OLD au Centre de Formation départemental (CFD) de Velaux sur le plateau technique « Forêt - Prévention incendie ».

Il accueillera les particuliers qui auront fait l'acquisition d'une motopompe en Centre de Secours pour améliorer leurs connaissances de la protection Incendie en cas de feu de forêt.

Le Département des Bouches-du-Rhône accordera une aide financière aux particuliers de 50% (plafonnée à 1000 euros) pour l'achat d'une motopompe de protection incendie. Il accompagnera les petites communes rurales dépourvues de technicité dans la gestion des OLD avec l'appui de la direction de la Forêt et des Espaces naturels du Département. Il financera en investissement, au titre de l'Aide aux communes, des OLD sur les voies communales et augmentera les surfaces et les rotations du traitement des OLD sur les routes départementales.

La convention serait conclue pour une durée de trois années civiles à compter de sa signature.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la présente convention et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Quelques informations. Les OLD dans le Rove, c'est toutes les propriétés qui sont en bordure du massif et chez nous, c'est le comité communal des feux et forêts qui a cette lourde tâche de porter à tous les propriétaires, une lettre signée. Le comité Feu du Rove fait cette tâche avec beaucoup, beaucoup de travail, d'abnégation et de courage. Et le comité est sous la houlette de notre élu Pierre GROBEL qui, je peux vous dire, ne ménage pas sa peine pour aller rencontrer tous les habitants et habitantes qui sont en bordure du massif, et de dire qu'il faut débroussailler les 50 mètres, devant sa propriété. Bien entendu, on ne coupe pas tout. Quand il y a un massif qui est à peu près assez haut, on désherbe dessous, mais on lève tout ce qui peut être propagation de feu, jets de cigarettes, barbecue, des choses comme ça. Et on s'est aperçu parce que c'est grâce à ces OLD que quelques feux n'ont pas complètement détruits les maisons qui avaient été traitées par les OLD. Alors dans Le Rove, on en est encore aux vérifications. Il y a une personne qui est venue me saisir que son voisin ne faisait pas son obligation. Ce n'est pas une volonté c'est une loi, on ne peut pas faire autrement que de faire le débroussaillage devant sa maison. Pour cette personne-là, j'ai signé aujourd'hui une lettre pour la mettre en demeure de respecter son OLD. Sur la route départementale, la métropole a fait en grande partie son travail, mais sur les côtés qui sont du département, ils sont en cours. J'ai quand même signifié ce problème lors de la commission de sécurité qui s'était passée devant le sous-préfet en disant que, si les communes étaient au rendez-vous des OLD, quelquefois la métropole ou le département ne sont pas au rendez-vous. Il y a quelques propriétaires qui n'ont pas encore bien fini ce travail et d'ici une quinzaine de jours, tout le monde aura été ou informé et fait ou contraint. C'est à cette condition que peut-être on n'aura pas de destruction de biens immobiliers parce que c'est surtout ça qui est mis en évidence. L'achat de motopompes c'est une subvention pour ceux qui sont en OLD et qui ont une piscine peuvent acquérir une motopompe et le conseil départemental les aide jusqu'à 1 000€.

Il y a deux personnes pour Le Rove déjà qui se sont manifestées. Donc quand on fera la publicité, peut-être qu'il y en aura plus. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de soumettre ce projet de convention en Conseil Municipal et que je vous demanderais de l'approuver.

Marie-Noëlle GUIDI : la motopompe c'est pour mettre dans la piscine ?

Paul Sabatino : Non, ce n'est pas pour mettre dans la piscine.

Marie-Noëlle GUIDI : non mais pour pomper l'eau dans la piscine en cas d'incendie

Paul Sabatino : c'est comme les bouches à incendie, ce n'est pas pour éteindre le feu. La bouche à incendie permet d'alimenter le camion des pompiers parce qu'il a un surpresseur, il balance de l'eau à pression. Autrement, ce n'est pas possible. Donc pour une motopompe, c'est pareil. On ne pourrait même pas arroser à 2 mètres s'il n'y a pas une motopompe qui crache l'eau avec une certaine puissance pour, au moins nettoyer, arroser les abords de sa maison. En 83, ça n'a pas marché. Il faut avoir été soumis à l'OLD et avoir une piscine. C'est un investissement qui va coûter un peu d'argent mais après chacun de nous, si on a la crainte à ce point du feu et qu'on a une piscine et qu'on est en bordure, c'est plutôt intelligent de faire cette charte. D'autres interventions ? Je vous propose de voter.

Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité. Merci pour l'ensemble des votes.

Alors, je sais parce que j'ai été saisi qu'il y a une conseillère qui veut faire une intervention.

L'ordre du jour est terminé. La parole est à qui je le désire.

Laëtitia CANGELOSI : actuellement, les calanques sont envahies quand il s'agit de personnes qui respectent au début. Là, on a vraiment une route départementale qui est de plus en plus accidentogène, les véhicules sont garés des deux côtés, entre Niolon et La Vesse, si jamais des véhicules d'intervention doivent passer, ce sera pire qu'en 1989. Au niveau du filtrage, il y a quelques problèmes. La Vesse et Niolon, les 2 concernés, puisqu'il y a maintenant des représentants de La Vesse et moi à Niolon.

On peut vous le dire, les gens descendent en dehors. Les gens descendent pendant les heures du filtrage, alors qu'ils n'ont rien à faire dans la calanque et on subit des désagréments, des personnes qui veulent sortir de chez eux qui ne peuvent pas, des insultes parce qu'ils sont garés devant chez nous, des dégradations de matériel, et on doit attendre quoi pour qu'on puisse voir arriver les secours. Il n'y a rien pour la police municipale qui fait de son mieux et qui est présente à tous les instants. Parce que franchement sans eux je ne sais pas ce qu'on ferait. Au niveau des incivilités sur les quais, entre Niolon et la Vesse, La Vesse est quand même un peu plus préservée mais il y a quand même eu quelques soucis ces derniers temps avec la présence d'individus avec des couteaux sur La Vesse. Nous à Niolon, on subit des jets de pierres, des incivilités diverses et variées. L'UCPA qui se fait couler les annexes de leur bateau, ils n'en peuvent plus. Nous on n'en peut plus. Monsieur le Maire, vous étiez bien évidemment ce week-end à Niolon. Vous avez vu que le véhicule qui descendait, qui était un véhicule d'une ambulance, a eu des difficultés à descendre dans le chemin de la Pergola. C'est tous les jours. Tous les jours de la semaine, ça n'est pas que le week-end. Là, ça va prendre des proportions de plus en plus importantes avec l'arrivée de l'été puisque tous les autres vont être en congés. Et pour terminer, lorsqu'on appelle la gendarmerie, alors pour ma part, j'ai appelé 2 fois.

Je pense que 2 fois pour mettre en sécurité les habitants de Niolon qui en avaient marre de se faire insulter, jeter des pierres et menacer, je pense que 2 fois, ça n'est pas de trop. Parce que qu'est-ce qu'il faut attendre de la gendarmerie qu'on soit mort pour qu'ils interviennent ? Là ça suffit, j'ai appelé deux fois et apparemment je les harcèle. Je ne suis pas la seule, Mme Blanquet qui fait partie du comité de Niolon, Mme Tilian, Mme Bourelli, je peux citer encore tous les gens qui appellent, c'est bizarre que ce soit moi qui appelle et que ce soit moi qui sois mise en cause parce que je harcèle la gendarmerie en les ayant appelés deux fois.

Donc voilà monsieur le maire, Niolon, La Vesse, on fait partie de la commune du Rove, on aimerait bien être entendus, enfin, parce que là ça n'est plus possible, il faudra attendre quoi ? 89 bis en pire ? Parce que c'est bon de mettre des photos de nos calanques, mais il faut aussi les préserver.

Paul Sabatino : d'ailleurs, à propos des photos, j'ai eu à intervenir auprès de quelques collègues, pour dire que des photos qui paraissent par les élus avec des visages non floutés ou des immatriculations de voitures me posent problème.

Chacun prend ses responsabilités. Je ne suis pas un fana des réseaux et surtout, je ne suis pas un fana de cette possibilité dans les réseaux de tout dire comme ça avec beaucoup de liberté. Alors ceci dit ce que dit Laëtitia, j'ai été averti 3 semaines environ par un mail de La Vesse en premier et ensuite par un mail de Niolon. J'ai immédiatement informé la gendarmerie que je voulais les rencontrer et nous avons rendez-vous la semaine dernière. Ce rendez-vous a été reporté à demain. Je reçois la gendarmerie et les pompiers en présence de notre police et de quelqu'un de la direction de l'UCPA.

J'ai eu plusieurs appels. Il n'y a pas un samedi ou un dimanche où je ne suis pas allé aux barrières. Et je vais me présenter parce que ce n'est pas souvent les mêmes à part à Niolon où c'est le directeur. Chaque fois je n'ai rien constaté d'anormal et je peux vous dire à La Vesse, ils ne me connaissent pas. Alors je sais bien que ça peut être le fait du hasard, Laëtitia m'a vue donc c'est qu'effectivement j'y suis, moi je n'ai pas ma langue dans ma poche quand je vois les choses je les dis.

J'ai communiqué avec la police municipale et avec son chef et on a bien sûr pris l'ampleur et la dangerosité de cette situation avec sérieux. On a appris que la gendarmerie aurait des renforts ces jours-ci.

Je me dis aussi que le rendez-vous de demain alors que les renforts arrivent aujourd'hui, si on avait eu le rendez-vous la semaine dernière, ma position aurait été horrible au chef de la gendarmerie. Mais là, les renforts arrivent avec une détermination de passage systématique à des moments cruciaux.

Je suis bien content d'entendre que Niolon et La Vesse font partie du Rove et je peux vous dire à Niolon et à La Vesse on ne les oublie pas et puisqu'il y a la réunion avec les forces de police et les pompiers, parce qu'il a les problèmes des OLD et des petits feux, on a rendez-vous demain, gendarmerie et pompiers et il y aura des adjoints qui seront à mes côtés. J'ai rendez-vous jeudi soir avec les 2 calanques ici.

Donc oui moi je vous dis que la municipalité on a pris en compte cette histoire. J'ai eu des appels téléphoniques de personnes de Niolon qui m'ont décrit avec sérieux ce qu'il s'y passe. Les gens de l'UCPA ont dit que pour eux ça serait sans passion et sans exagération, qu'ils décriraient les faits effectivement. Et donc ce n'est pas avec le terme d'envahissement que nous aborderons demain la réunion, mais avec le fait que nous avons un site exceptionnel qui a le train, qui a une mer qui est merveilleuse et qu'il fait chaud et que l'on vient ici promener et que le quai n'appartient pas aux calanquais, le quai appartient à tout le monde. Les lieux publics ne peuvent pas être privatisés. Donc demain quand nous aurons la réunion avec les forces de gendarmerie, police municipale et les pompiers, on sera dans un débat dépassionné avec du sérieux. Alors effectivement, le retour que j'ai, c'est que l'on met des posts sur internet en disant des choses horribles, je ne suis pas d'accord mais libre à vous de faire ce que vous voulez sur ces sites. Moi je préfère avec eux construire un plan d'intervention. Notre police municipale va changer ses horaires pour être beaucoup plus au service de la population dans les moments cruciaux, donc un grand effort de la part de la police municipale, qui je vous le dis en plus ne ménage pas ses heures, ils ne reculent devant personne avec la charge qui est la leur, donc plutôt une police municipale qui est à la hauteur et qui est dans la compréhension de ce qu'il faut faire à ces populations. Ce qu'on m'a demandé c'est que peut-être il y ait des contrôles à la sortie du train comme il y a eu l'an dernier où qui n'a pas son billet, qui n'a pas sa carte d'identité, est refoulé. Avec les renforts qui arrivent et qui sont quand même conséquents immédiatement en attendant ceux plus encore conséquents du 17 juillet la police municipale et ces renforts-là vont faire le travail. Moi je ne souhaite pas que l'on crée des histoires parce que on va crier 10 fois et ça ne va pas marcher et la 11e fois où on en aura besoin, là plus personne ne nous croira c'est mon avis, pas de passion, un peu de retenue.

Après, effectivement, c'est un site merveilleux, l'eau est merveilleuse, elle est chaude, il fait très chaud. Le train qui nous amène pratiquement gratuitement, ou pour pas grand-chose on peut aller aux calanques, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Donc il faut que nous soyons vigilants.

Laëtitia CANGELOSI : moi, je vais prendre la parole pour remercier vraiment la police municipale parce que sans la police municipale, on serait vraiment en danger. Je les remercie grandement parce que sans eux, ça aurait été la catastrophe.

Paul Sabatino : c'est surtout un service public de la municipalité

Laëtitia CANGELOSI : et bien il faut les remercier parce qu'ils font un travail exemplaire dans les calanques. Par contre, la consommation de drogue sur les quais... On ne veut pas de quai privatisé. Arrêtons de dire que les calanquais, que ce soit La Vesse ou Niolon, veulent être privés. Jamais de la vie. Mais par contre on veut quand même que les gens, que les enfants qui sont là soient en sécurité. Parce que les jeunes qui viennent, qui jettent des cailloux sur les anciens, qui se droguent sur le quai au vu et au su de tout le monde, ça ce n'est pas normal. Et je préfère voir arriver tous les rovenains et toutes les rovenaines du centre-ville, venir passer du temps, plutôt que de voir des jeunes qui ne respectent pas les calanques.

Paul Sabatino : le retour que l'on a des rovenains c'est, comme il n'y a pas de place on n'y va pas et on ne peut pas en profiter.

Et la deuxième des choses, moi qui suis un passionné du stade Vélodrome, il n'y a pas d'envahissement là, mais à côté de moi qu'est-ce qu'ils fument ! Mais qu'est-ce qu'ils fument ! Qu'est-ce que je dis à 65000 spectateurs, je souffre, ne fumez pas.

C'est pour ça qu'il n'y a pas de lieux protégés, il n'y a pas de lieux sacrifiés. On est dans une situation et un comportement où chacun de nous est en partie responsable et chacun de nous subi. Donc juste un pas de tolérance. Bien sûr, il n'y aura pas de complaisance. Moi j'aimerais aller me baigner à La Vesse comme je faisais il y a 25 ans. Depuis 25 ans, je n'y suis plus retourné une fois.

Marie-Noëlle GUIDI : et pourquoi tu n'y retournes pas ?

Paul Sabatino : c'est impossible

Marie-Noëlle GUIDI : tu es rovenain et tu es comme les calanquais

Paul Sabatino : et bien non parce qu'il n'y a pas de place pour se garer, quand tu arrives et que ta voiture va gêner, tu te dis je ne vais pas embêter les habitants et je vais me baigner ailleurs où je peux mettre ma voiture même en payant le parking.

Marie-Noëlle GUIDI : mais tu ne peux pas aller ailleurs, c'est ça le truc ou alors tu payes, on a la chance d'avoir 2 belles calanques et on ne peut pas en profiter.

Paul Sabatino : ce n'est pas une déclaration qu'il faut, c'est une réalité. Ou tu mets la voiture quand tu vas à 18h maintenant pour aller prendre ton bain quand tu as fini ton travail, où tu la mets la voiture sur ta tête, tu nages et tu la reprends. Non, ce n'est pas possible tout ça. Donc déjà c'est difficile pour eux si en plus nous on en rajoute, mais moi c'est un avis personnel, ça appartient à tout le monde, je n'en profite pas. Je n'ai pas fait de commentaire, je le dis depuis 25 ans, comme il y a des difficultés pour descendre et que c'est la raison pour laquelle on a mis une vigie, on a interdit parce qu'on a fait ce qu'il fallait, la semaine c'est pareil, le soir c'est pareil. Si c'est pour en rajouter, moi personnellement je n'en rajoute jamais. Je préfère aller me baigner ailleurs que d'en rajouter. Et je dis que parce que justement ils viennent par le train la plupart du temps, et que c'est moins cher pour venir par le train, il y a beaucoup de monde, mais l'envahissement, moi, c'est l'envahissement de 1939 en Pologne. Ce n'est pas autre chose l'envahissement pour moi.

David GUEVARA : je veux juste dire qu'il est pour moi quand même très positif qu'en conseil municipal, on souligne qu'on a une police municipale très efficace. Parce que la police municipale, elle fait appliquer les pouvoirs de police du maire dans la limite de ses compétences. Mais n'oublions pas quand même que la sécurité, c'est une compétence régalienne de l'État. Donc maintenant pour protéger les gens, elle te transmet un devis, une facture. Donc c'est bien qu'en conseil municipal du Rove, on dit qu'on a une police efficace et près des gens, mais il faut quand même aussi dire que l'État est défaillant dans une de ses compétences régaliennes : la sécurité des populations.

Paul Sabatino : et dire que les calanquais, dès qu'ils ont émis le mail sur ce problème-là, on a déclenché l'armada. Prise de rendez-vous avec le lieutenant, prise de rendez-vous avec le centre de secours, relation quasiment quotidienne pour ne pas dire bi-quotidienne, pour ne pas dire très quotidienne avec la police municipale, et un compte rendu qui sera fait officiellement aux deux calanques. Moi je ne préconise pas une organisation avec des bâtons ou des choses comme ça pour intimider. C'est pour ça que j'ai invité le responsable de l'UCPA pour qu'il décrive à la gendarmerie, ce qu'il s'est passé en disant qu'ils ne peuvent pas rentrer les bateaux à quai, qu'ils ne peuvent pas les protéger plus que ça. Donc oui, on a une police efficace, en nombre, qui est sur le terrain, qui a changé ses horaires pour être encore plus efficace. C'est le chef de poste qui en a fait la proposition à la directrice des services. C'est tellement le service public, qu'il n'y a pas de discussion. Ça se fait en quelques secondes, comme la prise de rendez-vous sauf qu'on l'avait la semaine dernière et qu'on ne l'a toujours pas. On ne l'aura que demain. C'est bizarre parce qu'aujourd'hui on a eu l'annonce que l'on avait les renforts. Alors tant mieux, il vaut mieux avoir ce type de rencontre avec des coches déjà remplies que le contraire. Mais après qu'est-ce que vous voulez faire ? Les gens ils fument du cannabis, ou ils fument je ne sais pas quoi, ou ils font des barbecues...

On a procédé à 3 petites extinctions de feu qui se sont passées rapidement parce qu'on est vigilant, parce qu'il y a le comité feu, parce qu'il y a des gens qui sont conscients, on n'est pas en voisins vigilants, mais on est rovenains et rovenaines vigilants et ça c'est l'essentiel.

Et dans le village, l'insécurité peut y être aussi et on fait en sorte qu'elle soit aussi réprimée, comme elle le sera, dans les deux calanques, vous en avez notre engagement.

Il y a eu le conseil. Hier tu m'as demandé si tu pouvais intervenir même si ce n'est pas dans le cadre formel, ce problème est de taille et tu as raison. Moi je propose qu'on ait des mots mesurés, c'est ce qu'on a pensé qu'il faudrait qu'on fasse demain, et l'UCPA a aussi dit « nous ne ferons pas de surenchère ». Mais on sera ferme. Et comme vient de le dire David, l'ambition régaliennne de l'État, quand il y a un conflit, on n'envoie pas les footballeurs, on envoie les militaires. Et là, il y a des conflits potentiels et donc il faut qu'on fasse attention.

Si vous n'avez pas d'autres remarques. Je pense que c'est le dernier conseil de la saison, mais la saison n'est pas terminée. Vous savez qu'on va avoir une dizaine de jours heureux, de très nombreuses personnes vont venir et c'est pour le comité des fêtes un moment fort pour tous ces bénévoles que d'organiser pendant une dizaine de jours ce qu'il va se passer. Donc de notre part, je vous propose qu'on leur envoie un bon courage. Je sais que beaucoup d'entre vous, d'entre nous en faisons partie et seront disponibles. Pour le reste, il va se passer des jours forts de festivités et grâce aux bénévoles, ça va le faire. Là aussi est prévu quelques mesures de non-intrusion de voitures assassins comme on les appelle, vous verrez. On se dote de matériel qui permet d'être en énorme sécurité. Je souhaite au comité des fêtes le meilleur pour ces dix jours mais deux heures du matin tous les soirs ou trois heures faut être costaud et on peut leur dire merci.

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a pas d'intervention, Monsieur le Maire lève la séance à 18 H 30.

Le Rove, le 30 Juin 2025

Marie-Claude BONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Claude Bonnet', written over a horizontal line.

